

SESSION 2023

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 16

DROIT ET ÉCONOMIE

CORRIGÉ

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Épreuve de droit et d'économie

Durée de l'épreuve : 4 heures Coefficient : 16

Indications de correction

La commission nationale de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, dont le respect permettra d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats au baccalauréat. . Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante. Pour autant, il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec discernement en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve d'analyse et de réflexion, et qui démontrent l'acquisition des capacités visées par le programme.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensible au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur perception du sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité.

Objectifs des deux parties de l'épreuve :

Partie juridique	Partie économique
Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire : • qualifier juridiquement une situation ; • identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ; • indiquer la ou les solutions juridiques possibles ; • utiliser un vocabulaire juridique adapté.	Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire : • expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré ; • identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse ; • interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports ; • répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

DROIT 10 points

Rappel des objectifs de l'épreuve

La partie juridique vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- utiliser un vocabulaire juridique adapté ;
- expliquer le sens d'une règle juridique et de son évolution.

Références au programme STMG Droit :

Thème 2 : Comment le droit permet-il de régler un litige ?

L'élève est capable :

- d'identifier les éléments d'un litige : parties, faits, prétentions, question de droit.

Sous- thème	Contexte et finalités	Notions
2.1. Le litige	Le droit est un système de normes dont l'un des objectifs est de pacifier les relations sociales. La transformation d'un conflit en litige impose la qualification juridique des faits et la recherche des moyens de droit à l'appui des prétentions des parties. L'étude est menée à partir de situations juridiques de nature conflictuelle dans laquelle sont identifiés les éléments du litige (faits, parties, prétentions) et pour lesquelles on cherche comment le droit peut contribuer à résoudre le conflit.	Litige.

Thème 4 : Quels sont les droits reconnus aux personnes ?

L'élève est capable :

- d'expliquer les enjeux de la protection des données à caractère personnel ;
- de vérifier le respect des obligations liées à la protection des données à caractère personnel ;

Sous- thème	Contexte et finalités	Notions
4.1. Les droits extra-patrimoniaux	Le droit confère à la personne, par le seul fait de son existence, des droits inaliénables, insaisissables et imprescriptibles. Les données formelles et	Droits de la personne. Protection des données à caractère personnel.

	informelles laissées par une personne juridique sur internet constituent son identité numérique. Les données à caractère personnel doivent être particulièrement protégées. Pour illustrer les caractères et la protection des droits extrapatrimoniaux, sont étudiés le droit au respect de la vie privée, avec notamment la protection des données à caractère personnel, et le droit à l'image à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.	Respect de la vie privée. Droit à l'image.
--	---	---

Thème 7 : Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ?

L'élève doit être capable :

- de vérifier les principales conditions de validité de la rupture du contrat de travail dans une situation donnée ;
- d'apprécier le respect des droits individuels et collectifs des salariés dans une situation donnée ;

Sous- thème	Contexte et finalités	Notions
7.3 Les libertés individuelles et collectives	Les libertés fondamentales du citoyen doivent être respectées dans la relation de travail. Elles font néanmoins l'objet d'un encadrement spécifique par le droit du travail. Les limitations des libertés individuelles des salariés sont admises dès lors qu'elles sont, comme l'indique le Code du travail, « justifiées par la nature de la tâche et proportionnées au but recherché ». Ces limitations ont une importance particulière du fait des usages des technologies numériques. Les libertés individuelles et collectives sont étudiées au travers du respect de la vie personnelle du salarié au travail.	La limitation des libertés individuelles. Le respect de la vie privée.

Corrigé indicatif et proposition de barème

1- Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques. (1 point)

La capacité du programme évaluée par cette question, à savoir qualifier juridiquement une situation de fait, implique que le candidat mobilise un vocabulaire juridique précis. Il s'agit ici, pour le candidat, de déterminer les éléments de faits à caractériser et de choisir la qualification juridique en adéquation.

Bryan SANDERS, salarié, est lié par un contrat de travail à la société « INVESTIX », employeur, dont Syrine BEN AHMOU est la gérante. Il exerce la fonction de secrétaire de direction.

La société met à sa disposition du matériel informatique pour exercer ses missions professionnelles. Une charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques est appliquée dans la société.

Bryan SANDERS fait un usage personnel des outils professionnels mis à sa disposition (envoi de courrier électronique à caractère privé et téléchargement d'œuvres musicales sur des plateformes de téléchargement illégal) pour lequel il est licencié après avoir reçu un avertissement.

2- Développez l'argumentation juridique que Bryan SANDERS peut avancer pour contester le licenciement. (3 points)

On attend des arguments au service d'une conclusion logique qui tiennent compte des éléments de faits et de droit.

Le syllogisme juridique n'est pas la seule forme attendue.

Plusieurs capacités sont à mobiliser pour formuler une réponse en adéquation avec les attentes à savoir :

- vérifier les principales conditions de validité de la rupture du contrat de travail dans une situation donnée,***
- et apprécier le respect des droits individuels [...] des salariés dans une situation donnée.***

Pour qu'un licenciement à caractère personnel soit valable, il faut qu'il y ait une cause réelle (qui existe) et sérieuse (suffisamment grave pour que le maintien du salarié dans la société n'est pas possible).

Le principe de respect de la vie privée, mentionné à l'article 9 du Code civil, s'applique également aux salariés, y compris sur leur lieu de travail. Ce principe comprend notamment le secret des correspondances.

Bryan SANDERS envoie de courriers électroniques personnels à partir de l'adresse professionnelle. La charte d'utilisation des outils numériques de la société « INVESTIX » autorise les salariés à utiliser la messagerie professionnelle dans le cadre privé dans des proportions raisonnables et à la condition de ne pas affecter le trafic normal des messages professionnels.

Bryan SANDERS télécharge des œuvres musicales sur son poste professionnel qu'il stocke dans un dossier identifié comme personnel. Cette activité est découverte par la gérante après que celle-ci ait regardé dans le disque dur de l'ordinateur sans la

présence ou l'autorisation de Bryan SANDERS. Or, la jurisprudence interdit à l'employeur d'ouvrir, sur un moyen numérique professionnel mis à disposition du salarié, un fichier ou un dossier identifiés comme « personnel » ou « privé » par le salarié sans la présence ou l'autorisation de celui-ci.

Bryan SANDERS estime donc que son activité numérique relève de sa vie privée. De ce fait, il conteste le caractère réel de la cause du licenciement.

3- Développez l'argumentation juridique que la société pourrait lui opposer. (3 points)

On attend des arguments au service d'une conclusion logique qui tiennent compte des éléments de faits et de droit.

Le syllogisme juridique n'est pas la seule forme attendue.

Plusieurs capacités sont à mobiliser pour formuler une réponse en adéquation avec les attentes à savoir :

- vérifier les principales conditions de validité de la rupture du contrat de travail dans une situation donnée,***
- et apprécier le respect des droits individuels [...] des salariés dans une situation donnée.***

Pour qu'un licenciement à caractère personnel soit valable, il faut qu'il y ait une cause réelle (qui existe) et sérieuse (suffisamment grave pour que le maintien du salarié dans la société n'est pas possible).

La société « INVESTIX » a adopté une charte d'utilisation des outils numériques qui encadre notamment l'utilisation privée de la messagerie professionnelle et l'utilisation d'Internet à des fins privées. Aux termes de ce texte normatif, les salariés peuvent utiliser leur poste numérique de travail à des fins personnelles dès l'instant que l'activité numérique de la société n'est pas perturbée. En revanche, il est interdit aux salariés de télécharger des fichiers illégaux (fichiers contraires à la loi ou téléchargés sur des sites illégaux).

Bryan SANDERS a téléchargé sur le poste informatique mis à disposition par l'employeur des œuvres musicales issus de plateforme de téléchargement illégal. La charte d'utilisation des outils numériques n'a donc pas été respectée.

De plus, l'activité numérique de Bryan SANDERS qui occupe un poste stratégique au sein de la société constitue un risque élevé pour la sécurité du système informatique, et notamment pour les données des clients.

La cause du licenciement de Bryan SANDERS est donc réelle et sérieuse.

Avec l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, les données à caractère personnel doivent être particulièrement protégées. Pour harmoniser les pratiques au sein de l'Union européenne, le règlement général de protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. A partir de vos connaissances et des documents présents en annexe, vous répondrez à la question suivante :

4- Le RGPD protège-t-il efficacement les données formelles et informelles laissées par une personne juridique sur internet ? (3 points)

La question de réflexion permet d'amener le candidat à réfléchir au sens de la règle ou aux enjeux de celle-ci. Tout concept mobilisé cohérent avec la réflexion doit être accepté dès l'instant où il permet de formuler une réponse logique.

Construction de la réflexion	1 point
Logique globale et structuration de la réflexion	
Le candidat doit conduire une réflexion fluide avec un fil directeur que le correcteur peut identifier.	0,5
Réponse à la problématique	
Il n'est pas attendu du candidat qu'il développe une réponse de type thèse/antithèse mais il peut avoir une réflexion nuancée.	0,5
Pertinence de la réflexion	
Expliquer le sens, les implications, ou l'évolution d'une règle juridique	
Le candidat doit développer des idées en lien avec la problématique en s'appuyant notamment sur les termes clefs du sujet. Au moins deux idées sont attendues, dont l'une peut exploiter des transversalités avec d'autres enseignements de spécialité.	1,5
<i>Les pistes d'idées pour construire la réflexion seront présentées après le tableau.</i>	
Utilisation pertinente du vocabulaire disciplinaire	
Il est attendu du candidat qu'il utilise des termes en adéquation avec la question comme, par exemple : RGPD, données formelles et informelles, données personnelles, CNIL, consentement, etc.	0,5

Pistes d'idées pour construire la réflexion :

- le RGPD impose des obligations qui permettent une protection des données formelles et informelles. Les obligations liées à la protection des données à caractère personnel portant sur la collecte et le traitement des données sont : respecter les principes de tempérances et de minimalisation de la collecte des données, le principe de consentement de l'utilisateur, le principe de responsabilité (vérification de la conformité du traitement de données auprès de la CNIL) ;
- nommer un délégué à la protection des données personnelles au sein des entreprises qui veille à la bonne application du RGPD dans l'entreprise permet de spécialiser un salarié de l'entreprise qui pourra être réactif en cas d'atteinte aux données formelles et informelles d'une personne ;
- face à une crise majeure (exemple : la crise sanitaire de la Covid-19), utilisation d'outils numériques sans tenir compte réellement du RGPD par les différents types organisations ;
- le développement du télétravail pose la question de la réalité du RGPD (utilisation d'outils collaboratifs performants parfois peu accord avec le RGPD, accès aux informations de l'entreprise avec peu de sécurité des données) ;
- application du RGPD limitée par la jurisprudence (exemple positionnement du Conseil d'état sur la méthode des « cookies walls »).

ÉCONOMIE 10 points

Références au programme STMG Économie :

Thème 3 : comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?

Thème	Contexte et finalités	Notions
III.1. L'arbitrage entre consommation et épargne	La structure de la consommation (part des différents types de biens et services dans les dépenses) évolue dans le budget des ménages dans le temps et selon différents critères, économiques (revenu, taux d'intérêt, projet d'investissement, etc.), démographiques (vieillesse de la population par exemple) et sociaux (épargne de précaution, anticipations de perte de revenu, chômage, risque de maladie).	Les déterminants de l'épargne et de la consommation.
III.2. Le pouvoir d'achat des ménages	Le pouvoir d'achat mesure la quantité de biens et services qu'un ménage peut acquérir étant donné le revenu dont il dispose. Aussi, une hausse des prix moins importante que celle du revenu disponible se traduit-elle par une augmentation de son pouvoir d'achat	L'indice des prix à la consommation. L'évolution à long terme du pouvoir d'achat.

Thème 5 : Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ?

Thème	Contexte et finalités	Notions
V.1. Le degré de concurrence selon les marchés	Le prix d'un bien ou service correspond à la valeur à laquelle un échange peut être réalisé.	L'offre et la demande. Le prix d'équilibre. L'élasticité prix-demande.

Thème 6 : Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ?

Thème	Contexte et finalités	Notions
6.1 L'intervention de l'État	La place de l'État peut être appréciée notamment à travers l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie (prélèvements obligatoires/PIB), à travers l'identification des domaines et des modalités d'intervention de l'État (par exemple, la protection sociale), et à travers le volume de ses dépenses. Le degré d'intervention de l'État dépend des choix de société réalisés (interventionnisme ou libéralisme).	Les dépenses publiques.
6.3 Les politiques économiques de l'État et de l'Europe	Afin de stabiliser les grands agrégats macroéconomiques (produit intérieur brut, emploi, stabilité des prix, commerce extérieur), l'État peut mettre en œuvre des politiques d'offre ou de demande fondées, par exemple, sur l'abaissement des coûts des facteurs de production, l'aide à l'innovation, les incitations financières, l'abaissement ou la hausse des impôts directs, indirects et des aides sociales.	La politique contracyclique. La politique budgétaire

Barème indicatif

1. Rappelez le lien entre offre, demande et prix des biens et services. (1 point)

On attend du candidat qu'il mobilise ses connaissances pour présenter le mécanisme de formation du prix sur un marché.

La demande est une fonction décroissante du prix :

- Lorsque la demande augmente, le prix augmente également.
- OU lorsque le prix augmente, la demande diminue.

L'offre est une fonction croissante du prix :

- Lorsque l'offre augmente, le prix diminue.
- OU lorsque le prix augmente, l'offre augmente également.

Le prix se forme par la confrontation entre l'offre et la demande de biens

2. Présentez les mécanismes qui expliquent les augmentations actuelles des prix. (1,5 point)

On attend du candidat qu'il identifie les informations pertinentes contenues dans l'annexe 3. Il doit également mobiliser les notions développées dans la question 1 (excès de demande et insuffisance de l'offre). La « présentation » implique que le candidat soit en mesure d'exposer les mécanismes, au-delà de la variation.

La hausse des prix importante enregistrée depuis l'automne 2021, et en accélération en 2022, est à la fois liée à une variation de l'offre et de la demande. (annexe 3)

L'augmentation de la demande :

- La reprise de l'activité économique post-Covid : après une période de ralentissement pendant l'épidémie de Covid-19, l'activité économique est repartie à la hausse en 2021. Anticipant la hausse de la demande des ménages, Les entreprises relancent leur production, tirant l'investissement et la demande de biens intermédiaires et matières premières vers le haut.

La diminution de l'offre :

- La guerre en Ukraine : la guerre en Ukraine, débutée en février 2022, est la cause de l'augmentation des prix de certains biens tels que les carburants (gazole, essence, GPL), le gaz ou les céréales. La réduction de l'offre Russe et la nécessité d'un approvisionnement auprès d'autres zones géographiques, comme l'Amérique du Nord ou la Baltique, ont fait bondir les coûts de transport, ayant un impact les prix. Entre septembre 2021 et mars 2022, le prix du gazole a grimpé de 46 % et celui de l'essence de 27 %.
- Des épisodes climatiques extrêmes : des conditions climatiques extrêmes sont intervenus en 2021 et 2022. Par exemple, les mauvaises récoltes de blé dur conduisent à hausse, ont un impact celui des pâtes, Les pâtes alimentaires, ainsi que le couscous, ont connu en moyenne une [augmentation des prix] de 12,1 % en un an.

3. Retrouvez par le calcul, l'élasticité prix de la demande d'énergie entre juillet 2021 et juillet 2022. (1 point)

On attend du candidat qu'il mobilise une formule de calcul pour retrouver un résultat donné à partir du tableau de l'annexe 1. La rédaction du calcul doit être explicite. Le candidat doit mobiliser la formule suivante : (Variation de la demande d'un bien / Variation du prix du bien). La formule littérale n'est pas exigée.

$$-3,66 / 28,50 \Leftrightarrow -0,0366 / 0,285 = -0,128$$

4. Expliquez les comportements des ménages face aux augmentations de prix. (1,5 point)

On attend du candidat qu'il mobilise ses connaissances pour interpréter des informations contenues dans un tableau (annexe 1) et dans plusieurs documents (annexes 3, 4 et 5), afin de montrer la diversité des conséquences possibles des hausses de prix sur les comportements de consommation et d'épargne des ménages.

Lorsque le prix augmente, la demande diminue :

- Entre juillet 2021 et 2022, il est possible de remarquer que l'élasticité prix de la demande est faible pour l'énergie. (annexe 1). Ils ne peuvent pas réduire beaucoup leurs dépenses d'énergie. Les français « fractionnent » leurs achats, pour limiter les dépenses, mais la quantité globale consommée se réduit moins vite que l'augmentation des prix. (annexe 3)
- Dans le même temps, la consommation de biens manufacturés se réduit fortement. (annexes 1 et 4)
Entre juillet 2021 et 2022, l'élasticité prix pour les biens manufacturés est supérieure à 1, ce qui signifie que la demande de biens manufacturés baisse plus rapidement que le prix. Les ménages reportent une partie de leur consommation.

En outre, lorsque les prix augmentent, les ménages cherchent à augmenter leurs revenus (annexes 4 et 5).

5. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante : (5 points)

Les actions de l'État sont-elles efficaces pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages ?

Cette question vise à développer une argumentation économique structurée en mobilisant des connaissances. Les questions précédentes ont permis de construire des éléments de réponse à cette question. Le corpus documentaire avec des parties non encore utilisées pour les questions précédentes, apporte également des éléments de réponse au candidat. Le candidat doit également mobiliser ses connaissances personnelles pour développer son argumentaire.

Préconisations concernant l'utilisation du barème :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie.

Construction de l'argumentation	2 points
- Cohérence des arguments avec la question posée	0,5
- Logique globale de l'argumentation	0,5
- Présentation d'un point de vue argumenté	1
Arguments et concepts	3 points
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple <i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	2
- Utilisation pertinente des concepts économiques	1

Délimitation des concepts :

Pouvoir d'achat : Le pouvoir d'achat des ménages mesure la quantité de biens et services qu'ils peuvent acquérir étant donné leur revenu disponible et le niveau des prix.

Arguments :

Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive. La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit être comprise à la lecture des arguments.

Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe. Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Axe 1 : L'État met en place des actions efficaces pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- L'État met en place des mesures budgétaires de soutien du pouvoir d'achat des ménages. Le bouclier tarifaire et la remise sur les carburants limitent les dépenses de consommation → maintien du pouvoir d'achat (*annexe 2*).

- L'État revalorise le SMIC, ce qui entraîne une hausse de l'ensemble de la grille des salaires, ce qui augmente le revenu et donc le pouvoir d'achat. (*annexe 2, annexe 5*)
- L'État agit sur les revenus par la revalorisation des revenus de transfert et diminution des prélèvements, ce qui augmente le revenu et donc le pouvoir d'achat. (*annexe 2, annexe 5*)
- Les aides de l'État sont plus fortement ciblées sur les ménages qui en ont besoin, les ménages modestes et les plus âgés. (*annexe 5*)

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Axe 2 : Les mesures en faveur du pouvoir d'achat des ménages sont insuffisantes

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- L'augmentation des salaires, qui s'élève en moyenne à 3% en 2022, ne compense pas la hausse des prix, qui s'élève à 5,2% en un an. (*annexes 3, 4 et 5*)
- Les augmentations de prix conduisent à des baisses de la demande, et à des reports de consommation en faveur des biens inélastiques comme l'énergie. (*annexe 1, annexe 3, connaissances*)
- La remise sur les carburants et la suppression de la contribution à l'audiovisuel public touchent les ménages de manière indifférenciée, voire ne ciblent pas les plus modestes. (*annexe 2 + connaissances*)
- Les mesures en faveur du pouvoir d'achat touchent inégalement les ménages. Par exemple, les ménages modestes sont plus touchés par la hausse des prix, malgré un ciblage plus important de l'État. (*annexe 5 + connaissances*)

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.